

DECRET N° 83-251 du 13 Juillet 1983

Portant création du comité de suivi du projet de construction des Centres Ruraux de Santé (Projet BEN/77/034 - FENU)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

-----  
DECRETE :

Article 1er. - Il est créé un comité de suivi du projet de construction des Centres Ruraux de Santé.

Article 2. - La composition du comité est la suivante :

Président : Le Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat ou son représentant ;

Rapporteur : Le Ministre de la Santé Publique ou son représentant ;

Membres : - Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant ;

- Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales ou son représentant ;

- Le Ministre des Finances ou son représentant ;

- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ou son représentant ;

- Un représentant du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;

- Un représentant du Comité National des C.D.R. ;

- Les Présidents des Comités d'Etat d'Administration des Provinces ou leurs représentants .

Article 3. - Le comité a pour mission de suivre l'exécution des travaux de construction des Centres Ruraux de Santé et de rendre compte périodiquement au Conseil Exécutif National de leur état d'avancement.

Article 4. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Juillet 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 Président et Membres du Comité 14  
SGG 4 CP/ANR 2 CDR National 2 MSP-MPSAE-MTAS-MF-MISP-Présidents  
CEAP 11 JORPB 1.-